

APICED
Compte rendu de la projection-débat du 1^{er} mars 2014 sur la
« condition des femmes dans le monde »
Autour du documentaire *Paroles de femmes africaines*
Avec Corinne MELIS

Nombre de participant-e-s : 59 personnes

INTERVENANTE : Corinne MELIS, militante féministe.

PROJECTION du documentaire *Paroles de femmes africaines* de Michel CROZAS.

I - Résumé du film

Paroles de femmes africaines est un documentaire tourné par Michel Crozas : « Elles viennent du Burkina Faso, Bénin, Togo, Niger, Mali, Sénégal, Tunisie, République Démocratique du Congo, Guinée-Conakry, Côte d'Ivoire, toutes militantes pour les droits de la femme. Réunies lors du forum social Mondial de Dakar, elles témoignent sur la condition des femmes dans leurs pays respectifs, expriment leur opinion sur le micro-crédit, la dette publique, leurs luttes. » Le film est découpé en cinq chapitres consacrés chacun à un sujet particulier : le quotidien des femmes, l'éducation des femmes, la question des micro-crédits, la dette des pays en développement et enfin, la question des luttes menées par ces femmes.

La projection a été suivie d'un temps d'échange avec la militante féministe Corinne MELIS.

II – Echange avec Corinne MELIS

Les questions posées par les participant-e-s se regroupent autour des thèmes évoqués par les femmes interrogées dans le documentaire : la place de la femme dans la famille et la société, la répartition des tâches ménagères, les violences conjugales, la place des revenus informels de la femme dans l'économie du ménage, la dette des pays en développement, la scolarisation et l'éducation des filles, la santé de la mère et des enfants, les pathologies liées aux activités féminines...

1. La place de la femme dans les sociétés patriarcales

Les sociétés humaines sont toutes, à de rares exceptions près, organisées sur le modèle du **patriarcat**. Le patriarcat peut être défini comme « une forme d'organisation sociale dans laquelle l'homme exerce le pouvoir dans le domaine politique, économique, religieux, ou détient le rôle dominant au sein de la famille, par rapport à la femme »¹.

Ce type d'organisation glorifie le masculin et met en avant divers arguments pour justifier les inégalités hommes-femmes et la domination des hommes sur les femmes. Pourtant, il faut savoir que cette organisation sociale n'a aucune justification réelle ; elle est le produit des structures sociales (organisation familiale, organisation du travail, religion, éducation...). La place que la femme ou l'homme occuperont dans la société est en effet déterminée très tôt, notamment par l'éducation donnée aux enfants qui diffère en fonction de leur sexe, et ce, même dans les riches sociétés occidentales.

Dans certaines régions du monde, notamment en Asie, avoir un garçon est tellement plus valorisé qu'avoir une fille que les femmes attendant une fille n'hésitent pas à interrompre leur grossesse. En Chine, la politique de l'enfant unique a aggravé le sort réservé aux petites filles et le déséquilibre entre les filles et les garçons se creuse : il y a plus d'hommes en Chine que de femmes, et donc, des hommes qui ne trouvent pas à se marier. L'Inde, qui connaît le même problème, a adopté, en 1994, une loi

¹ Définition donnée par le Larousse, www.larousse.fr, consulté le 04/04/2014.

interdisant aux médecins de dévoiler le sexe du futur enfant aux parents afin de limiter la sélection prénatale. Ce déséquilibre démographique a des répercussions sur le trafic de femmes et l'augmentation de la prostitution. Si la place de la femme dans la société française n'est pas aussi dramatique, c'est que des luttes ont été menées et gagnées, mais en pratique, la femme n'est pas encore considérée comme l'égal de l'homme.

Evolution des droits des femmes en France

Ce n'est qu'en 1907 que les femmes mariées ont pu percevoir un salaire. Les femmes non mariées n'en avaient pas le droit. Ce salaire était un salaire dit « féminin », donc loin d'atteindre le niveau de celui des hommes. L'activité professionnelle de la femme ne pouvait être qu'une activité d'appoint et en aucun cas son travail ne revêtait l'importance de celui de l'homme ni ne jouissait de la même reconnaissance sociale. Aujourd'hui encore, la notion de « salaire d'appoint », est très présente dans les esprits et les emplois à temps partiel sont majoritairement occupés par des femmes.

En 1936, alors même que les Françaises n'ont toujours pas le droit de vote - il faudra pour cela qu'elles attendent 1944 - trois femmes sont nommées sous-secrétaires d'Etat... Les femmes étaient donc suffisamment compétentes pour participer à la direction du pays, mais pas assez « évoluées » pour choisir elles-mêmes leurs représentants. La contradiction ne sautait pas aux yeux à l'époque... Il a fallu attendre 1938 pour que la loi change et qu'enfin, la femme mariée ne soit plus considérée comme une éternelle mineure, passant de l'autorité de son père à celle de son mari.

Le Préambule de la Constitution de 1946 pose le principe de l'égalité hommes – femmes dans tous les domaines. Reste à traduire dans la réalité ce principe qui jusqu'en 1971², n'avait ni force de loi ni valeur constitutionnelle. Encore aujourd'hui, la réalité de ce principe n'est pas tout à fait acquise. Ce n'est qu'en 1965 que les femmes ont arraché le droit d'avoir une activité professionnelle sans l'autorisation de leur mari et de gérer leurs biens de façon autonome, c'est-à-dire, d'ouvrir un compte en banque.

En ce qui concerne la maîtrise de leur propre corps, les progrès se sont faits attendre jusqu'en 1967, date à laquelle la loi Neuwirth autorise la vente de contraceptifs. L'interruption volontaire de grossesse sera autorisée par la loi Veil, en 1975. Une réforme du code pénal redéfinit le viol en tant que crime en 1980 mais ce n'est qu'en 1990 que la Cour de cassation reconnaît que le viol peut intervenir entre des époux et le code pénal en fait une circonstance aggravante en 1994. En 1993, la loi reconnaît le délit d'entrave à l'avortement.

Côté professionnel, malgré la loi de 1972 qui reconnaît le principe de l'égalité de rémunération entre hommes et femmes, il est encore très fréquent aujourd'hui qu'à diplômes et compétences égaux, les hommes soient mieux payés que les femmes, d'environ 27%³. Les postes de direction dans les entreprises sont majoritairement occupés par des hommes. Ce déficit de femmes aux postes à responsabilité se reflète dans les institutions politiques. En effet, bien que les élections de 2012 soient celles qui aient porté le plus de femmes à l'Assemblée nationale, celles-ci ne représentent que 27 % des députés. Il y a encore de gros progrès à faire.

Quelques chiffres sur les violences subies par les femmes dans le monde

Dans chaque région du monde, les femmes subissent des violences qui n'ont d'autres raisons que le fait qu'elles soient des femmes. La force physique des hommes généralement supérieure à celle des femmes semble être un argument de légitimation de ces violences que l'on rencontre partout : dans la rue, au sein de la famille, sur le lieu de travail... D'après l'ONU, une femme sur cinq dans le monde sera victime d'un viol ou d'une tentative de viol au cours de sa vie et c'est l'Afrique du Sud qui détient le triste record. Les agressions sexuelles et les viols sont également utilisés comme des armes en temps de guerre, ça a été le cas au Rwanda en 1994 et en ex-Yougoslavie au début des années 1990 et c'est

² Conseil Constitutionnel, 16 juillet 1971, n° 71-44 DC, *Loi complétant les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association*, JO du 18 juillet 1971, p.7114.

³ Direction Générale de la Cohésion Sociale, *Chiffres-clés 2012 l'égalité entre les femmes et les hommes*, Ed. Dicom, mars 2013, p.76.

encore le cas dans la région des Grands Lacs en Afrique centrale. Une femme sur trois sera victime de violences de la part de son partenaire. La France n'est pas un modèle en matière de violences faites aux femmes. Une femme y meurt sous les coups de son compagnon tous les trois jours et ce sont quelques 75 000 femmes qui sont chaque année victimes de viol ou de tentative de viol. 5000 femmes meurent chaque année de crimes d'honneur dans le monde et en Inde, une femme est brûlée vive toutes les deux heures et une petite fille meurt à cause de la discrimination toutes les quatre minutes. Parfois, les violences contre les femmes sont inscrites dans la tradition et ce sont d'autres femmes qui les perpétuent. Par exemple, on estime à 140 millions le nombre de femmes vivantes aujourd'hui ayant subi une mutilation génitale (excision). Les femmes sont aussi victimes de mariages forcés. Même si le mari ne choisit pas non plus systématiquement son épouse, il est généralement plus âgé. Dans certaines régions du monde, les filles sont mariées alors même qu'elles n'ont pas encore atteint l'âge de 15 ans. En mars 2014, un projet de loi sur le statut personnel déposé devant le parlement irakien a créé la polémique dans la communauté internationale puisqu'il y est question d'autoriser les filles à divorcer à partir de l'âge de 9 ans⁴. Cela veut donc dire que du même coup, le mariage des fillettes de moins de 9 ans serait autorisé ? Sans aller dans ces extrêmes, la violence peut être quotidienne et psychologique et leurs auteurs ne pas toujours pleinement avoir conscience du fait qu'ils exercent des violences. C'est le cas par exemple des hommes interpellant ou sifflant des femmes dans la rue. Ce comportement peut être intimidant pour les femmes qui en sont victimes et qui peuvent craindre que l'individu n'en reste pas là si la réponse qu'il attend ne vient pas.

La répartition des tâches ménagères

Selon la représentation ayant cours dans les années 50, la famille occidentale est composée d'un père, d'une mère et de deux ou trois enfants. Les rôles de chacun sont clairement définis : l'homme part gagner l'argent à l'extérieur, la femme s'occupe de la maison et des enfants. Lorsqu'il rentre à la maison, le dîner est prêt, les enfants sont sagement occupés et le père n'a plus qu'à glisser les pieds sous la table et se faire servir. En un demi-siècle, la situation a évolué et les femmes quittent également la maison pour aller exercer une activité professionnelle à l'extérieur, activité qui n'est souvent pas moins fatigante que celle des hommes. Il y a donc beaucoup moins de « femmes au foyer » aujourd'hui. Et pourtant, en 2010 en France, une fois rentrées à la maison les femmes passent encore quatre fois plus de temps que les hommes à faire le ménage et deux fois plus de temps à s'occuper des enfants ou d'un adulte à charge à la maison. En Afrique, sur la période allant de 1999 à 2008, les femmes ont passé en moyenne 4 heures par jour à s'occuper des tâches ménagères contre 1h10 en moyenne pour les hommes, en Amérique Latine, les femmes y ont consacré presque 6 heures quotidiennement contre un peu plus de 2 heures pour les hommes. En Asie, le temps consacré chaque jour par les femmes aux activités domestiques était d'un peu plus de 5 heures contre un peu plus d'une heure pour les hommes.

La place des femmes dans l'activité économique

Il y a encore beaucoup de sociétés où la place désignée de la femme est le foyer. Elle est censée s'occuper des enfants et de la maison pendant que l'homme exerce une activité professionnelle à l'extérieur. Mais c'est sans compter, par exemple, le travail aux champs des femmes en Afrique. Les femmes y travaillent au moins autant que les hommes et doivent ensuite s'occuper des repas et tenir la maison pendant que les hommes ont fini leur journée de labeur. Dans les villes des pays en développement principalement, les femmes exercent souvent une activité économique, mais celle-ci n'est généralement pas déclarée et appartient au secteur dit « informel »⁵. Il s'agit d'une activité d'appoint, mais qui contribue pour une part non négligeable au budget familial. Le travail effectué par

⁴ <http://www.20minutes.fr/societe/1326238-irak-polemique-autour-d-un-projet-qui-pourrait-legaliser-le-mariage-des-9-ans>, consulté le 10/4/2014.

⁵ Pour l'Organisation Internationale du Travail, l'expression « secteur informel » ou « économie informelle » fait référence à toutes les activités économiques de travailleurs ou d'unités économiques qui n'entrent pas dans le champ d'application de la loi, en théorie aussi bien qu'en pratique. Dans les pays d'Afrique subsaharienne, ce secteur emploie entre 50 et 80 % de la main d'œuvre disponible et génère des revenus qui comptent pour plus de 50 % du PIB.

ces dernières est considéré comme typiquement féminin : transformation et commerce des aliments, couture, services domestiques. Leur champ d'activité est borné par des obstacles liés à leur condition de femme limitant par exemple leur accès à la terre, au logement, au crédit, à la formation, aux locaux commerciaux et par le fait que très souvent, ces activités s'exercent, au moins en partie, à domicile et sont difficilement distinguées de celles qui ont trait au foyer proprement dit et dont elles sont le prolongement. Les conditions de travail sont aussi très difficiles et la protection sociale inexistante.

En France, au début des années 1970, seule la moitié des femmes âgées de 25 à 59 ans étaient actives. Aujourd'hui, c'est plus des trois quarts. Dans le même temps, leur taux de chômage est passé de 3 à 12 % et la part d'emploi à temps partiel de 13 à 30 %, qu'il soit choisi ou subi.

2. Le rôle de la dette des pays en développement

La dette des pays en développement a une incidence certaine sur la place de la femme dans les sociétés actuelles, notamment sur le montant des ressources allouées à leur éducation, à leur formation et à la prévention en matière de santé.

L'origine de la dette

La dette des pays en développement s'est principalement constituée en deux phases. La première date des années 1960. A cette époque et jusqu'en 1971, le système monétaire était fondé sur « l'étalon or », c'est-à-dire que chaque devise valait un poids fixe d'or et qu'il était possible de convertir un billet ou une pièce contre sa valeur en or. Les Etats qui émettaient des devises devaient donc avoir un stock d'or suffisant pour l'échanger contre leur monnaie, le cas échéant. Suite à la seconde guerre mondiale et au plan Marshall qui a mis beaucoup de dollars américains en circulation en dehors des Etats-Unis, ces derniers ont commencé à avoir peur de ne pas avoir assez d'or pour les garantir. Afin d'éviter un retour massif de ces dollars qui auraient asséché les stocks d'or de la réserve fédérale, les Etats-Unis ont encouragé les investissements à l'étranger. Les banques occidentales se sont donc retrouvées avec beaucoup de dollars et les ont prêtés, majoritairement aux pays africains nouvellement indépendants, afin de les aider dans leur développement.

La deuxième vague de prêts a eu lieu dans les années 1970, suite au premier choc pétrolier : en 1973, les pays de l'OPEP⁶ décident un embargo sur les livraisons de pétrole en direction des pays soutenant Israël pendant la Guerre de Kippour, ce qui a pour effet de multiplier par 4 le prix du baril en quelques semaines. Les pays de l'OPEP se retrouvent avec une masse de dollars américains qu'ils placent dans les banques occidentales qui à leur tour, prêtent à de nouveaux aux pays en développement. Les pays en développement débiteurs remboursaient leur dette de deux façons : grâce aux devises générées par leurs exportations et en empruntant à nouveau afin de rembourser les prêts parvenus à échéance. Les pays du Nord ont également prêté de l'argent aux pays en développement, notamment pour permettre à ces derniers d'acheter les marchandises qui ne trouvaient plus preneurs au Nord du fait de la montée du chômage.

Les problèmes commencent véritablement en 1982 lorsque le Mexique, qui avait lui aussi une dette à rembourser, se déclare en rupture de paiement. C'est le début de la crise de la dette, les pétrodollars sont épuisés et il n'est plus aisé pour un Etat déjà endetté d'obtenir un prêt et au fur et à mesure, une cinquantaine d'Etat se retrouvent incapables de rembourser leur dette. La dette est renégociée au sein du Club de Paris⁷ et du Club de Londres⁸, les institutions de Bretton Woods, le FMI⁹ et la Banque

⁶ L'OPEP est l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole, créée en 1960, elle siège à Vienne depuis 1965 et compte actuellement 12 Etats membres : les 5 membres fondateurs que sont l'Arabie Saoudite, l'Iran, l'Iraq, le Koweït et le Venezuela, ainsi que le Qatar (depuis 1961), la Lybie (depuis 1962), les Emirats Arabes Unis (depuis 1967), l'Algérie (depuis 1969), le Nigeria (depuis 1971), l'Angola et l'Equateur (membres de 1973 à 1992 et de nouveau depuis 2007).

⁷ Le Club de Paris est un groupe informel constitué de 19 Etats développés, créanciers des pays en développement, au sein duquel des négociations sont menées afin de trouver des solutions durables aux difficultés de paiement des pays endettés. Cette dette est dite bilatérale, car elle est due à des Etats.

Mondiale¹⁰, interviennent. Les Etats membres du FMI y apportent leur participation financière en fonction de leur poids économique sur la scène internationale. Cette participation est calculée en quotes-parts et le nombre de quotes-parts dont dispose chaque Etat détermine le nombre de voix qui lui est attribué dans la prise de décision ainsi que le montant des prêts auxquels il peut prétendre. Ces prêts du FMI et une bonne partie de ceux du groupe de la Banque Mondiale sont soumis à conditions. C'est-à-dire que les pays qui en bénéficient s'engagent à appliquer une certaine politique définie en amont par les bailleurs de fonds.

Les conséquences des programmes d'ajustement structurel sur la place accordée aux femmes

Les prêts des institutions de Bretton Woods sont assortis d'une conditionnalité qui varie en fonction des Etats concernés et des problèmes à l'origine de l'intervention financière de la communauté internationale. La conditionnalité regroupe les programmes d'ajustement structurel (PAS) ainsi que les instruments utilisés pour leur mise en œuvre. L'objectif de ces PAS est de rétablir les équilibres macro-économiques externes et internes de façon à relancer la croissance des pays débiteurs et s'assurer que les sommes empruntées seront bien remboursées. Cela se fait principalement au moyen d'une libéralisation de l'économie selon une logique de marché et d'une réduction des dépenses publiques. Sans parler de leur effet sur la balance des paiements, les PAS ont eu, et ont encore, des conséquences désastreuses sur la population et notamment sur les femmes. Comme la logique est de transférer un maximum de services au secteur privé, l'accès à la santé et à l'éducation est plus cher et donc plus difficile.

L'éducation est un investissement comme un autre et il doit être rentable. Une fille sera mariée et prise en charge, en théorie du moins, par son mari, et elle s'occupera du foyer. Il est donc plus rentable d'envoyer le garçon à l'école. On estime à un milliard le nombre d'analphabète dans le monde dont les deux tiers sont des femmes. 31 millions de filles en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisées. 55 % des enfants non scolarisés sont des filles. De même, lorsqu'elles sont scolarisées, les filles quittent plus tôt l'école que les garçons, donc avec une formation qui n'est pas achevée.

Le retrait de l'Etat de l'économie se fait également sentir dans le secteur de la santé. Les soins ne sont accessibles que sur paiement direct, ce qui pénalise particulièrement les femmes. 99% des 28 000 décès maternels ont lieu dans les pays en développement, 60 % des personnes âgées de 15 à 24 ans infectées par le VIH dans les pays en développement sont des femmes et à l'échelle mondiale, les femmes et les adolescentes de 15 à 24 ans sont deux fois plus susceptibles que les hommes de contracter le virus du fait d'une activité sexuelle non désirée et sous la contrainte. Les décès en couches et le VIH sont les deux principales causes de décès chez la femme de 15 à 44 ans dans la région africaine. Le cancer du col de l'utérus représente un cancer sur cinq chez les femmes africaines. Les hommes souffrent également de ce manque de moyens, mais les maladies principales ne sont pas les mêmes et cela affecte moins la santé des enfants.

⁸ Le Club de Londres est un regroupement de banques privées qui se réunit régulièrement afin de renégocier les créances qu'elles détiennent sur les pays en développement.

⁹ FMI : Fonds Monétaire International.

¹⁰ La Banque Mondiale regroupe en réalité cinq institutions : la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), l'Association Internationale de Développement (IDA), la Société Financière Internationale (IFC), l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA), le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI).